

N° 1325 - MAI 2024

VOUS NE POUVEZ PAS VOUS RENDRE AU BUREAU DE VOTE LE DIMANCHE 09 JUIN 2024

Le vote étant **obligatoire** en Belgique, voici les différentes possibilités :

1. Vous donnez une procuration à un tiers

Celle-ci doit obligatoirement être donnée via un formulaire type que vous pouvez obtenir sur internet via ce lien :



SOUTENONS NOS COMMERCES LOCAUX !

[Le vote par procuration | Elections Belgique 2024 - SPF Intérieur - Direction des Elections \(fgov.be\)](#)
ou à l'Administration communale – Service population.

Le jour du scrutin, la personne qui vote pour vous doit d'abord effectuer son vote dans son propre bureau. Ensuite, il va dans le bureau où vous deviez-vous rendre muni des documents suivants :

- le formulaire de procuration complété et signé
- son document d'identité
- sa propre convocation qui portera la preuve qu'il a voté (= cachet apposé par son propre bureau de vote).

ATTENTION dans la partie II du formulaire de procuration, le motif et la justification doivent **absolument** être complétés et signés par la personne ou l'organisme compétents.

Pour les indépendants et les séjours à l'étranger vous devez vous présenter au guichet du service population afin de fournir les pièces justificatives ou remplir une attestation sur l'honneur.

2. Vous ne donnez pas de procuration

Dans ce cas vous pouvez transmettre vos motifs d'absence au juge de paix de votre canton qui décidera si oui ou non les raisons que vous invoquez sont justifiées (article 207 du Code électoral).

Justice de Paix de Couvin – Rue du Bercet 12 à 5660 Couvin.

Pour toutes informations complémentaires : Service Population : 060/31 00 14

PERMANENCE DU SERVICE POPULATION

En raison de l'organisation des élections les permanences du service population sont modifiées au mois de **juin** :

La permanence du 1er samedi du mois aura lieu **le samedi 08 juin de 09h à 12h**.

Une permanence aura lieu également le dimanche 09 juin de 08h à 14h – **uniquement dans le cadre des élections**

COMMÉMORATIONS DU 08 MAI 2024 - INVITATION

Les Autorités Communales de Viroinval vous invitent à participer aux commémorations du 08 mai 2024 dans les différents villages de l'entité.

Le dépôt des gerbes aura lieu **le mercredi 08 mai 2024** suivant le programme établi ci-dessous :

- 13 heures 30 - DOORBES – Monument – Rue de Mariembourg.
- 13 heures 50 – NISMES – Monument – Place Châtillon.
- 14 heures 10 – OLLOY – Plaque commémorative – Eglise.
- 14 heures 30 – VIERVES – Plaque commémorative – Eglise.
- 14 heures 50 – TREIGNES – Monument près du cimetière – Rue Basse aux Raines.
- 15 heures 10 – MAZEE – Monument – Place du Bucq.
- 15 heures 30 – LE MESNIL – Plaque commémorative – Maison du Village.
- 15 heures 50 – OIGNIES – Monument – Rue Roger Delizée – Place du Baty.

Pour tous renseignements complémentaires – Mme MAGAIN 060/31.01.76.

CENTRE ADMINISTRATIF - AVIS DE FERMETURE

Nous vous informons que les services technique et administratif de l'Administration Communale seront fermés les jeudi 09, vendredi 10 mai et lundi 20 mai 2024.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

**RAMASSAGE DES PMC SUR TOUTE L'ENTITÉ:
LE LUNDI 06 ET JEUDI 23 MAI 2024**

N° 1325 - MAI 2024

JOURNÉE À NAUSICAA LE 06 JUN 2024

Une organisation du Centre des Seniors de Viroinval.

Départ de Nismes à 6h30, retour vers 19h00.

Prix membre: 70€

Prix non-membre: 80€

Le prix comprend le transport, l'entrée et le repas de midi.

Réservations et paiements avant le 30 mai 2024 auprès de

Madame Jessica Gossiaux au 060/30.36.43 ou au 0478/793.555

(pendant les heures d'ouverture de bureau) ou par mail à l'adresse:

jessica.gossiaux@viroinval.be



SOUTENONS NOS COMMERCES LOCAUX !

BUDGET PARTICIPATIF 2024

Viroinval lance la troisième édition du budget participatif à destination des citoyens de la Commune et des associations.

En 2024, le budget participatif s'adresse aux citoyens des villages de Dourbes, Le Mesnil, de Mazée et Nismes.

Les montants financiers consacrés à ce budget participatif sont les suivants :

VILLAGE	PART FIXE (€)	NOMBRE HABITANTS	PART VARIABLE (€)	TOTAL (€)
DOURBES	3125	354	1567.48	4692.48
LE MESNIL	3125	136	602.20	3727.20
MAZÉE	3125	567	2510.63	5635.63
NISMES	3125	1837	8134.08	11259.08

Le règlement approuvé par le Conseil communal du 27 mars 2024 peut être téléchargé sur le site www.viroinval.be ou peut être retiré sous format papier à l'Administration communale durant les heures de bureau. Ce règlement ainsi que le formulaire de candidature peuvent être transmis sur simple demande au service Affaires Générales auprès de Mme Sarah ROBERT par mail à festivites@viroinval.be ou par téléphone au 060/31.01.74.

DATES À RETENIR :

DOURBES, LE MESNIL, MAZÉE, NISMES	
Clôture de l'appel à projets	Le 15 juin 2024
Publicité des projets éligibles	Du 1er au 31 août 2024
Organisation des réunions dans les villages pour le classement des projets	Du 02 au 05 septembre 2024
Octroi du subside par le Conseil communal	Le 25 septembre 2024
Finalisation des projets	Le 1er novembre 2025

CONCERT LE 26 MAI 2024 À 16H00 EN L'ÉGLISE D'OLLOY

Concert donné par le Pentabass Quintet au profit de la reconstruction de l'école de Oignies.

Le prix est de 10 euros sans réservation. Le programme sera offert.

PARRAINEZ UN SENTIER BALISÉ

Viroinval compte plus de 300 km de sentiers balisés. Ils ont été créés, et équipés par l'Asbl Icare avec l'aide de la Commune. Ils sont entretenus par l'asbl ICARE avec l'aide d'un ouvrier communal. La longueur des promenades varie entre 3 km et 11 km.

Nous parcourons régulièrement ces sentiers mais il peut arriver qu'un problème ne soit pas remarqué tout de suite : une balise enlevée, un arbre tombé sur le sentier, ...

Pour améliorer encore la surveillance de nos promenades, nous vous proposons de parrainer un ou plusieurs sentiers selon vos possibilités.

Votre engagement: Parcourir au moins une fois par trimestre le(s) sentier(s) parrainé(s), signaler les éventuels problèmes à l'asbl ICARE par email ou par téléphone, participer à une réunion lors du lancement de l'opération pour recevoir les informations nécessaires.

L'asbl Icare vous offrira une carte des promenades.

Si vous aimez marcher et que vous souhaitez parrainer un ou plusieurs sentiers, faites-vous connaître auprès de l'asbl ICARE avant le 22 mai 2024 par email sur « asblicare@gmail.com » ou par téléphone ou SMS au 0495/20.68.99

Retrouvez toute l'actualité communale sur le www.viroinval.be et sur la page Facebook «Viroinval Infos»